



Aux conseillères et conseillers de Paris

Paris, le 2 avril 2025

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,

Le conseil municipal de Paris Centre, dans sa séance du 24 mars vient d'adopter un vœu **-voté par la seule majorité municipale** – visant à utiliser une partie des locaux de la Bourse du Travail de Paris. Le motif serait d'y implanter un hébergement d'urgence.

Pour rappel la Bourse du Travail de Paris héberge dans ses locaux, 3 rue du Château d'Eau, ainsi que dans ses 2 annexes Varlin et Turbigo près de 115 syndicats et 25 salles de réunion.

S'il ne fait aucun doute qu'il y a un manque de logements en général et de lieux d'hébergement d'urgence en particulier, on peut s'interroger de cette proposition qui viserait à priver les organisations syndicales de salariés de moyens de fonctionner pour aider à loger ces mêmes salariés.

Aussi, nous vous demandons de soutenir l'exigence des Unions Départementales des syndicats parisiens et de la Commission Exécutive de la Bourse du Travail de Paris de vous opposer à cette décision et d'explorer toutes les pistes possibles afin de trouver un ou plusieurs lieux d'hébergement conforme, digne et adapté pour les populations qui en ont cruellement besoin.

Plus pratiquement nous vous demandons de voter contre le vœu qui pourrait être présenté en séance visant à réquisitionner des locaux attribués aux organisations syndicales parisiennes.

Nous restons bien évidemment disponibles pour vous rencontrer ou éventuellement échanger avec vous pour vous fournir toutes précisions nécessaires.

Nous vous prions, Madame Monsieur, d'agréer l'expression de notre parfaite considération.

Au nom de l'intersyndicale et de la Commission administrative de la Bourse du Travail.

Jacques Borensztejn

Secrétaire Général de la Bourse du Travail

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué commun des Unions Départementales parisiennes